

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de Saint-Fuscien du 1<sup>er</sup> juillet 2009

### Présents :

Monsieur Dominique de THÉZY  
Monsieur Alain BACRO  
Madame Beatrice HÉNIN  
Madame Aline CHOQUET  
Monsieur Henry-Paul FIN  
Monsieur Jean-Claude PINCHON

Monsieur Christian LUSSON  
Madame Corinne BELVALETTE  
Madame Catherine LECLERCQ  
Monsieur Stéphane CALLIES  
Madame Claudette JOLY-COTREL

### Excusés :

Madame Marie-Alix LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Dominique de THÉZY  
Madame Christelle SURGET donne pouvoir à Madame Corinne BELVALETTE  
Monsieur Jacques PINTE donne pouvoir à Monsieur Alain BACRO  
Monsieur Jacky VANBELLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude PINCHON

Madame Catherine LECLERCQ est nommée secrétaire de séance  
La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à Jacky VANBELLE de le représenter à une réunion organisée par Amiens Métropole, sur l'organisation des transports collectifs, dans la communauté sud-est. Il rejoindra ce conseil en cours de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

1) Après avoir fait l'historique de la question de l'acquisition par la commune des terrains jouxtant l'église, Monsieur le maire propose d'acquérir deux lots de 1000m<sup>2</sup> chacun, issus de la division de la parcelle AC n°162 appartenant à Madame CHAERLE, d'une superficie de 2883 m<sup>2</sup> au prix de 100 €uros le m<sup>2</sup>. Conformément à l'estimation des domaines et de la parcelle AC 166, appartenant à Madame CHAERLE et à ses coindivisionnaires, pour l'€uros symbolique, contre l'engagement par la commune de l'aménagement d'une servitude d'accès et de raccordement aux réseaux des parcelles restant leur appartenir.

Ce terrain est destiné à accueillir le centre d'art, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Amiens Métropole. Le coût de cette acquisition ainsi que les frais y afférents est prévu au budget de l'exercice en cours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Le contentieux opposant Madame CHAERLE à la commune, concernant la vente de sa propriété, avait nécessité le recours à un avocat sous le précédent mandat. Cette affaire ayant trouvé un épilogue heureux, il reste à régler les honoraires dus à Monsieur Jean-Claude BROUTIN soit 179 € 40. Cette décision est prise à l'unanimité.

3) Les travaux d'effacement des réseaux rue de l'église ont été retenus cette année par Amiens Métropole au titre des travaux de proximité de la communauté sud, comme première tranche de l'aménagement du centre bourg.

Les travaux concernant les réseaux électriques et communications électroniques sont réalisés par le SIER sud.

Les travaux d'éclairage public sont réalisés par la métropole. La commune apporte à la communauté d'agglomération un fond de concours de 30 % sur le coût net de cette opération, soit 39 902 €uros.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer les conventions concernant cette opération à intervenir entre la commune et le SIER Sud et entre la commune et Amiens Métropole.

En outre, afin de financer cette opération il est proposé de modifier le budget primitif de la commune de la manière suivante :

-en moins article 23	103 941 €
-en plus article 2313 opération 908 effacement des réseaux	103 941 €

inscriptions en recette art 20415 opération 908 effacement des réseaux	64 039 €
--	----------

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

4) Afin de permettre la mise à l'enquête publique simultanément avec celle concernant le PLU, il est proposé d'adopter le périmètre de protection modifié de l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien évoqué par l'architecte des bâtiments de France.

Ce périmètre est plus réduit que le périmètre actuel (500 mètres autour de l'édifice) et facilitera l'instruction des permis de construire dans cette zone.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Madame Béatrice HÉNIN fait le point sur les tarifs de la garderie et de la cantine scolaire. S'agissant de la garderie, elle propose d'adopter à la rentrée 2009 une grille tarifaire basée sur 2,30€ la première heure et de réduction dégressive de 0.8 % sur chaque tranche horaire.

Un tarif plus simple d'application sera étudié d'ici la fin de l'année.

Concernant la cantine, les tarifs à la rentrée 2009 – 2010 sont proposés à 3,15€ pour la maternelle et 4.20€ pour le primaire.

Ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le maire demande ensuite à chaque commission de faire part de leurs travaux.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### **Événementiels :**

Madame Aline CHOQUET fait part de la réussite de la fête et des futures dispositions à prendre pour augmenter encore le succès.

### **Communication :**

Stéphane CALLIES indique que le prochain « lien » sortira vers le 14 juillet.

Il est remercié pour le travail qu'il a effectué, pour la confection des dossiers du PLU, qui a permis d'économiser plusieurs milliers d'Euros.

### **Travaux :**

Jean-Claude PINCHON et Jackie VANBELLE font le point de l'avancement des travaux.

- Salle polyvalente : la salle du bas est terminée.
- École : l'appropriation des locaux scolaires sera réalisée cet été ainsi que l'occultation du dortoir des petits.
- Monsieur Jackie VANBELLE présente les travaux qui vont être réalisés cet été par Amiens Métropole aux entrées du village, route de Cagny, route de Boves et route de Dury.
- Columbarium : son coût sera d'environ 7 000€ et le choix du conseil se porte sur la pierre rose Tibet.

### **Urbanisme :**

Avec l'avancement du PLU, de nombreux contacts sont actuellement pris avec différents opérateurs.

La séance est levée et Monsieur le maire souhaite d'excellentes vacances aux conseillers et leur donne rendez-vous pour la prochaine séance à la rentrée le 2 septembre .